



Communiqué de presse
Vendredi 7 octobre 2022

La Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie adhèrent aux principes de la Convention de Faro

La Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 13 octobre 2005. Cette convention-cadre met en avant les aspects importants du patrimoine, dans son rapport aux droits de l'Homme et à la démocratie. Elle définit les enjeux, les objectifs généraux et les champs possibles d'intervention en matière de patrimoine culturel. La Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie se sont engagées, ce 7 octobre 2022, à appliquer une politique patrimoniale en accord avec cette convention-cadre.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie, Maire de Rouen :
« Dans le cadre de notre candidature comme Capitale Européenne de la Culture en 2028, il nous semblait primordial de nous inscrire dans une démarche plus large. La Convention de Faro donne du sens aux nombreux engagements pour le patrimoine durable que nous menons déjà. Nous sommes ravis de rejoindre par la même occasion d'autres territoires engagés en Europe autour de ces valeurs et ambitions communes. »

En prise directe avec les enjeux majeurs de notre société, la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen mettent respectivement en œuvre des politiques publiques ambitieuses visant à la transition sociale et écologique, et la transformation de leur territoire par la Culture. C'est ainsi que la Ville de Rouen et la Métropole se sont engagées chacune dans le cadre de leurs compétences, dans des projets concrétisant cette volonté de changement telles que la candidature au titre de Capitale européenne de la culture en 2028 et la mise en place de politiques respectueuses des droits culturels.

Les politiques culturelles ainsi conduites doivent refléter cet engagement fort et accompagner un changement en profondeur de nos manières de vivre ensemble.

Dans ce cadre, la Convention de Faro qui ne positionne plus le patrimoine uniquement comme un élément d'attractivité d'un territoire mais aussi comme une ressource, est un engagement démocratique fort.

En effet les habitants qui donnent une signification et un usage propres à ces ressources patrimoniales, sont intégrés au processus de « patrimonialisation ». Leur participation acte, et a pour conséquence, la prise en compte d'une pluralité de récits, voire parfois de leurs dissonances, qu'il faut accompagner dans un cadre démocratique, socle de nos mutations sociales.